

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ DH / Projet Educatif Global

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-10

OBJET PLAN ANGLAIS A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
CONVENTIONNEMENT AVEC L'UNIVERSITE DE LA REUNION**

I L'apprentissage des langues : un axe fort du PEG depuis 2008

Le Plan Anglais propose aux élèves de Saint-Denis un éveil linguistique d'une heure par semaine. Il repose sur un partenariat avec l'Université de la Réunion s'agissant des étudiants des programmes internationaux et la caisse des écoles pour les autres intervenants. Le recrutement, l'organisation des interventions dans les écoles et le suivi des séances donnent lieu à une coordination faisant appel à trois coordonnateurs pédagogiques répartis géographiquement sur les écoles.

Depuis octobre 2008, la ville étend progressivement son programme Anglais dans les écoles maternelles et primaires de la grande section (GS) au CE1. Cependant depuis 2012/2013, le dispositif n'intègre plus de classes supplémentaires, puisque l'ensemble des classes de CE 2 bénéficie déjà de l'anglais dans leur cursus scolaire.

II Le Plan Anglais depuis la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de 2014

La réforme des rythmes scolaires a impacté le mode opératoire du Plan Anglais. Jusque là, les cours n'étaient proposés que sur le temps de la pause méridienne.

Depuis septembre 2014, le Plan Anglais est décliné sur deux temps :

- En Activités Récréatives Educatives, sur le temps de la pause méridienne, pour les élèves de Grande Section, de CP et de CE1.
- En Temps d'Activité Périscolaire, à partir de 15h00 pour les élèves de cycle 2.

Actuellement, environ 180 intervenants locaux sont nécessaires pour animer le Plan Anglais qui comptait près de 6 000 enfants inscrits en 2015-2016 dans toutes les écoles de la ville. Les élèves de CE1 ayant participé au dispositif se sont vu remettre un diplôme en fin d'année scolaire spécifiant leur apprentissage de l'anglais depuis la Grande Section.

Les partenariats ayant cours jusqu'alors sont maintenus, tant avec la caisse des écoles pour les postes de vacataires, qu'avec l'Université pour la mise à disposition d'étudiants internationaux telle que précisée dans la convention annexée.

L'action de la ville vise à conforter l'existant en renforçant la coordination et la progression linguistique pour un effectif de plus de 6 000 élèves.

Cette opération est estimée, pour l'année scolaire 2016-2017, à 650 000 €, dont 83 614 € pour le partenariat avec l'Université de La Réunion conformément à l'annexe financière annexée à la présente convention.

Rapport n° 16/5-10

L'enveloppe allouée à l'Université couvre les salaires des intervenants internationaux ainsi que les frais de personnel des agents qui travaillent en partenariat avec les services de la Direction du Projet Educatif Global pour la bonne marche du dispositif. L'organisation des recrutements des intervenants (planning, convocation, salle..) ainsi que la gestion au quotidien des emplois du temps est gérée par l'Université.

70 000 € reviennent à la coordination qui a en charge le recrutement individuel après entretien des intervenants, la mise en place de séances de coaching collectif ainsi que le suivi pédagogique, au quotidien, dans les écoles.

Le reste des dépenses concerne les vacances des 180 intervenants, en moyenne, nécessaires au fonctionnement du plan Anglais (environ 497 000 €).

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous demande :

- d'approuver la mise en œuvre du Plan anglais 2016-2017 ;
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'Université relative à la mobilisation des programmes internationaux ainsi que les annexes financières.

Le chapitre d'imputation de ces prestations est le 011 avec la fonction 020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:08

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Délibération n° 16/5-10

OBJET PLAN ANGLAIS A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
CONVENTIONNEMENT AVEC L'UNIVERSITE DE LA REUNION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/5-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim CADJEE, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Approuve la mise en œuvre du Plan Anglais 2016-2017.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Université relative à la mobilisation des programmes internationaux ainsi que les annexes financières.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:08